

Chartres, le 20 avril 2021



F.S.U. 28

21 rue des Grandes Pierres Couvertes
28000 CHARTRES
Tel : 02/37/21/23/96
E-Mail : fsu28@fsu.fr

PIERRE LICOUT,
CO-SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL FSU 28

À MADAME LE PREFET D'EURE-ET-LOIR
COPIE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
COPIE À MADAME L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE
DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE D'EURE- ET-LOIR

OBJET : VACCINATION DES PROFESSIONNELS PRIORITAIRES ET REPRISE DU 26 AVRIL

Madame le Préfet,

En date du jeudi 15 avril 2021, le gouvernement a annoncé l'ouverture de créneaux de vaccination dédiés à certaines catégories de professionnels. La ministre de la Transformation de la Fonction Publique a précisé dans un courrier en date du 16 avril 2021 que ces catégories correspondaient à des "communautés professionnelles" de l'éducation et des forces de l'ordre.

Cette annonce va dans le bon sens car elle reconnaît l'exposition importante des agents publics au Covid-19. Mais elle reste nettement insuffisante pour garantir une reprise le 26 avril dans de meilleures conditions sanitaires. En effet, alors que les plus vulnérables semblent être quasiment tous vaccinés, il y a urgence à changer de doctrine vaccinale. Il convient maintenant de prioriser réellement les métiers à fort contact avec la population et non plus de remonter graduellement une borne d'âge qui n'a plus vraiment de sens.

A ce jour, la vaccination ne concerne qu'une petite partie des agents exposés en se limitant aux plus de 55 ans. De plus, nous avons appris par les autorités académiques que, dans notre département, cette communauté professionnelle de l'éducation se réduirait aux seuls personnels enseignants, Accompagnant-e-s d'Elève(s) en Situation de Handicap (AESH), Assistants d'Education (AED) et ATSEM. Cependant

vosre communication par voie de presse ce samedi 17 avril 2021 inclut les personnels techniques des collectivités locales. Cette inclusion de nos collègues Agents Territoriaux Techniques des Etablissements d'Enseignement nous semble également prioritaire tant ils sont au quotidien exposés au risque de contamination que ce soit dans les réfectoires où les commensaux posent leurs masques ou dans la désinfection des locaux et du mobilier. **Pouvez-vous nous confirmer qu'ils et elles sont bien prioritaires dans l'accès à la vaccination en Eure-et-Loir ?**

En outre, le périmètre de cette communauté de professionnels prioritaires devrait être élargi à l'ensemble des intervenants du secteur périscolaire, aux personnels des services sociaux, de surveillance, administratifs, techniques, d'inspection et de direction, c'est-à-dire à l'ensemble des équipes pluriprofessionnelles.

Maintenir l'école ouverte sous pandémie ne peut être assuré comme une séance d'improvisation. La période du 2 au 25 avril doit être mise à profit pour permettre les conditions de reprise en présentiel des écoles et établissements scolaires afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle pédagogique comme social.

Au-delà de l'accès prioritaire et d'un calendrier d'accès à la vaccination pour tous les personnels volontaires, il est urgent d'assurer la mise en place de mesures adaptées dès le premier cas Covid avéré (fermeture de la classe, élèves comme personnels déclarés cas contacts), l'amélioration de la politique de tests, un meilleur équipement (locaux équipés de capteurs CO2, masques chirurgicaux fournis aux élèves et aux personnels,...) ainsi que des classes allégées par l'utilisation immédiate de toutes les possibilités de recrutement.

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la FSU 28,



Pierre Licout